

Le locatif social

Il existe quelque 26106 logements sociaux sur le territoire de Le Mans Métropole, soit environ 26 % des résidences principales. Ces logements sociaux sont ouverts à tout public, sous conditions de ressources.

Page modifiée le mercredi 28 février 2024 • Données Le Mans Métropole

Demande de logement



Le groupe Simone-Veil, rue Nationale, au Mans.
© Le Mans Métropole Habitat

Trois possibilités s'offrent à vous pour votre demande de logement social. Nous vous invitons à [consulter notre page de présentation de la démarche](#).

Inscription

Une fois votre demande enregistrée, elle est prise en compte et visible par l'ensemble des organismes. Autrement dit, **un seul dépôt suffit**.

Vous recevez par courrier électronique, ou à défaut par papier, un **récépissé de dépôt** de votre dossier. Il indique votre numéro d'inscription.

Suivi

Grâce à ce numéro, vous avez la possibilité de [suivre en ligne l'avancement de votre dossier](#). Vous devez pour cela ouvrir un **espace personnel**.

Dans cet espace, vous trouverez en outre un ensemble de renseignements sur la procédure d'attribution d'un logement social.

Cotation

Votre demande sera examinée par la commission d'attribution des logements sociaux, selon la **grille de cotation** des demandes de logements sociaux.

Principe

Cet **outil d'aide à la décision** pour les bailleurs sociaux et réservataires de logements (État, collectivités et Action logement) permet de rendre le processus d'attribution **plus transparent et équitable** entre les demandeurs.

Il permet d'**attribuer des "points"** à chaque demande selon les informations qui figurent dans le dossier du demandeur – d'où l'importance de mettre à jour régulièrement votre demande en fonction de l'évolution de votre **situation personnelle et professionnelle** puisque cette mise à jour permet de recalculer vos points de cotation automatiquement.

Ce système facilite la décision de la commission d'attribution. En aucun cas, cette cotation ne signifie l'obtention définitive d'un logement.

Points

Les points de cotation sont attribués à chaque demandeur en fonction de trois ordres de **priorités**.

- Nationales,
- contingent préfectoral,
- locales de Le Mans Métropole.

Chaque "priorité" se voit ainsi attribuer un nombre de points. Certains critères peuvent se **cumuler** entre-eux pour faire ressortir les dossiers les plus prioritaires.

Vous pouvez [afficher la grille de cotation](#) pour prendre connaissance des critères et des points correspondants.

Pénalités

En cas de refus de proposition d'un logement de la commission d'attribution des logements, des pénalités peuvent être appliquées au demandeur par retrait de points.

En cas de refus de prospection, des retraits de points sont applicables, proportionnels au nombre de refus.

Périmètre

Tous les bailleurs sociaux présents sur Le Mans Métropole ont l'obligation de mettre en application ce système de cotation de la demande de logements sociaux.

Handicap

Pour les personnes en situation de handicap, il est important de compléter le formulaire *Logement adapté au handicap*, lors de la demande. Cela permet de mieux **qualifier les caractéristiques** nécessaires du logement qui sera proposé.

Sachez aussi que la Ville du Mans met en place des mesures pour faciliter l'accès au service public des personnes en situation de handicap. Vous [trouvez plus d'informations sur notre page spécifique](#).

Par ailleurs, vous [trouvez sur le site de la Maison départementale des personnes handicapées](#) les éventuelles offres de logements vacants et adaptés au handicap.

Accueils

Vous pouvez vous adresser à Le Mans Métropole, aux communes, aux bailleurs sociaux qui gèrent le patrimoine locatif social sur le territoire de la communauté urbaine ou encore à Action Logement qui dispose d'un accueil en Sarthe.

Service Habitat-Logement



L'accueil du service Habitat-Logement de Le Mans Métropole se trouve au rez-de-chaussée de l'immeuble Condorcet, en plein centre-ville du Mans.

© Gilles Moussé - Le Mans Métropole

Le service Habitat-Logement de Le Mans Métropole dispose d'une **vision globale de l'offre** de logement social sur l'agglomération mancelle. Il propose des candidats aux bailleurs sociaux sur les logements réservés à Le Mans Métropole en contrepartie des garanties d'emprunt accordées.

Il vous aide à la recherche d'un logement dans le parc public en fonction des points suivants.

- Le type de logement recherché,
- votre situation familiale et professionnelle,
- vos ressources,
- vos souhaits de localisation géographique.

Il vous oriente vers les différents partenaires et vous explique leurs missions. De plus, il édite **chaque année** un guide du logement pour vous orienter.



TÉLÉCHARGER : LE GUIDE DU LOGEMENT
(pdf, 2 Mo)

Offices publics

Il existe deux Offices publics de l'habitat (OPH). L'un est rattaché à la communauté urbaine du Mans, l'autre au Département.

Le Mans Métropole Habitat vous accueille aux adresses suivantes, au Mans. [Retrouvez les horaires d'ouverture en ligne.](#)

- À son siège, 37, rue de l'Esterel, 02 43 41 53 00,
- à son agence commerciale, 8 bis, boulevard Robert-Jarry, 02 43 52 07 07,
- à l'agence des bords de l'Huisne, 45, boulevard Winston-Churchill, 02 43 50 28 10,
- à l'agence du centre-ville, 36-38, rue Gambetta, 02 43 14 12 80,
- à l'agence des quartiers Sud-Vauguyon, 1, boulevard des Glonnières, 02 43 50 17 40.

Sarthe Habitat vous accueille aux adresses suivantes. [Retrouvez les horaires d'ouverture en ligne.](#)

- À son siège, 158, avenue Bollée, au Mans, 02 43 43 72 72,
- à son agence du centre commercial des Perrières, à Allonnes, 02 43 43 72 72.

Entreprises sociales de l'habitat

Quatre entreprises sociales de l'habitat opèrent sur le territoire de Le Mans Métropole. Touchez ou cliquez sur leur nom pour afficher leur site internet.

- [Mancelle d'habitation](#), 11, rue du Donjon, au Mans, 02 43 74 45 54,
- [Podeliha](#), 48, boulevard Robert-Jarry, au Mans, 02 41 68 77 00,
- [ICF habitat Atlantique](#), 25 bis, rue Auguste-Piron, au Mans, 02 43 72 51 30,
- [CDC habitat social](#), 7, avenue François-Mitterrand, au Mans, 02 43 43 74 10.

Action logement services

Action logement gère depuis plus de 60 ans la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), instituée à l'initiative d'entreprises du secteur privé puis étendue aux entreprises du secteur privé agricole.

En Sarthe, Action logement services dispose d'une **antenne locale** 25, rue d'Arcole, au Mans, 02 43 39 56 78. Elle accueille, oriente et informe les salariés du secteur privé qui souhaitent déposer une demande de logement social et bénéficier des aides mises en place pour l'accès et le maintien dans le logement.

Vous [trouverez aussi des renseignements sur son site internet.](#)

2434

attributions

C'est le nombre de demandes de logement satisfaites en 2023 par les bailleurs sociaux. Au 1^{er} janvier 2024, on dénombrait 9528 demandes en cours.

Partenariat

Le Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs (PPG) vise à **améliorer le suivi des demandes** de logement social.

Le PPG de Le Mans Métropole a été adopté en conseil communautaire pour la période 2024-2029.

Le document prévoit les points suivants.

- L'organisation locale de l'enregistrement et de la gestion de la demande locative sociale,
- la répartition territoriale des guichets d'enregistrement,
- les missions particulières du ou des lieux d'accueil communs,
- les règles communes de contenu et de délivrance de l'information,

- la liste des situations des demandeurs qui justifient un dispositif particulier d'instruction et d'attribution,
- les moyens qui favorisent la mutation interne au sein du parc social,
- les conditions de réalisation des diagnostics sociaux et des mesures qui favorisent l'accès et le maintien dans le logement,
- le système de cotation de la demande et la grille de cotation,
- des outils de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion.



TÉLÉCHARGER : LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION
(pdf, 10 Mo)



Suivez l'actualité du logement.